



*Fédération Syndicale Unitaire*

Région centre

## Déclaration FSU Centre le 2 juillet 2012 commission labellisation

Si la FSU intervient à nouveau lors de cette commission labellisation, c'est pour porter la demande d'un moratoire suspendant le processus de labellisation. Nous avons fait cette demande lors de la réunion de la sous commission labellisation du CCREFP, le 30 mai. Nous n'avons eu de cesse d'alerter toutes les autorités impliquées : Préfet de Région, Président de Région, Rectrice ainsi que les membres du CCREFP, des conséquences d'un tel processus : risque de fusion des différentes structures (missions locales pôle emploi, CIO...) qui ont des missions différentes, risque de mettre les personnels dans des situations intenable (répondre à des injonctions multiples voire contradictoires) et donc dans l'impossibilité de remplir leurs missions premières de façon correcte, perte des compétences chez les personnels, dépendance des personnels par rapport à un projet d'activités établi dans le cadre de la convention et qui s'opposera aux projets propres des différentes structures, évaluations tout azimut qui mettront les différents organismes en concurrence...

A ce jour nous n'avons reçu aucune réponse concernant notre demande. Nous constatons donc que le dialogue social promis n'est toujours pas au rendez-vous puisque aujourd'hui la commission se réunit à nouveau sans qu'une nouvelle réunion du CCREFP plénier soit prévue, alors qu'il n'a été convoqué qu'une seule fois en 2011.

La FSU a fait la proposition d'un accord cadre entre missions locales, Pôle emploi, CRIJ et Education Nationale qui se déclinerait ensuite localement. Là encore nous n'avons obtenu aucune réponse même si l'idée semble avoir eu un certain écho auprès de la Rectrice.

La FSU dénonce également la manière dont a été mené ce processus : c'est à dire à la hussarde, dans le dos des personnels et avec de fortes pressions sur les responsables des différentes structures. Nous avons obtenu de pouvoir émettre un avis par le vote mais la sous commission n'est qu'une « caisse d'enregistrement » qui se substitue au CCREFP.

Dans l'attente de la conférence sociale de juillet, la FSU renouvelle sa demande d'une suspension du dispositif de labellisation et une remise à plat de la loi de 2009 sur l'orientation tout au long de la vie et son application dans l'Education nationale.

Ce serait des signaux très forts en direction des personnels d'autant plus que l'Association des Régions de France, dans un document récent intitulé « nouvel acte de décentralisation » expose ses desiderata notamment en matière d'orientation scolaire. Or, ce que l'ARF propose correspond, ni plus ni moins, à la politique de l'ancien gouvernement : *« Mettre en place un service public régional d'orientation et y associer les CIO et les structures implantées dans les établissements d'enseignement supérieur. Regrouper dans des espaces métiers articulés avec les branches professionnelles, les professionnels de l'orientation afin de mettre en cohérence les actions des différents acteurs et réseaux locaux, labelliser les guichets uniques, après consultation des CCREFP »*. Une variante de ce scénario évoque la possibilité du volontariat pour le détachement des conseillers d'orientation-psychologues aux régions !

### **Changer pour la même chose c'est NON !!!**

Afin d'améliorer l'orientation des élèves la FSU propose entre autres de renforcer les services d'information et d'orientation de l'Education nationale, de recruter massivement des copys , d'augmenter les capacités d'accueil notamment en LP, modifier les procédures d'orientation, permettre de vraies passerelles entre les filières...

Afin d'informer correctement et de façon neutre, les adultes, salariés en demande de reconversion et les demandeurs d'emploi, il faut créer un service public dont la structure support pourrait être pôle emploi.

La labellisation ne peut être la réponse aux besoins des élèves et des adultes et la fusion ASSEDIC et ANPE est l'exemple désastreux que peut entraîner cette labellisation à savoir la disparition de la spécificité professionnelle des personnels avec une érosion rapide de leurs compétences.